

**SAC-980826**  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

154<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 26 août 1998

de 9 h 5 à 16 h 26

Salon du Chancelier    Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES**

MEMBRES

Paul Albert, professeur	Edmundston	Jean-Guy Poitras, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
Samuel Arseneault, professeur	Moncton	Theresia Quigley, professeure	Moncton
Pierre-Marin Boucher, professeur	Moncton	Edgar Robichaud, directeur Services pédagogiques (DSP)	Shippagan
Lise Caron, directrice	Edmundston	Jean-Bernard Robichaud, recteur	U de M
Daniel Carrier, étudiant	Edmundston	Guy Robinson, professeur	Moncton
Zénon Chiasson, doyen	Moncton	Renée Tremblay, étudiante, 2 <sup>e</sup> cycle	Moncton
Omer Chouinard, professeur	Moncton	Lita Villalon, directrice	Moncton
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Marc-André Villard, professeur	Moncton
Yahia D'Jaoued, professeur	Shippagan	Truong Vo-Van, doyen	Moncton
Michel Doucet, doyen	Moncton	Martin Waltz, professeur	Moncton
Yvon Fontaine, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M	George Wybouw, doyen	Moncton
Ian Foucher, étudiant	Moncton	Soumaya Yacout, directrice	Moncton
Monique Haché, étudiante	Shippagan		
Réjean Hall, professeur	Moncton	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Mariana Kant, professeure	Moncton	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton	Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan	Shippagan
Nicolas Landry, professeur	Shippagan	Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Rodrigue Landry, doyen	Moncton	Roger Gervais, vice-recteur, Campus d'Edmundston	Edmundston
Colette Landry Martin, directrice générale, Éducation permanente (DGEP)	U de M	Line Leduc, secrétaire des instances	Moncton
Francis LeBlanc, professeur	Moncton	Serge Rousselle, président d'assemblée	Moncton
Jeannette LeBlanc, directrice	Moncton	Claudette S. Trudeau, directrice générale des services universitaires	Moncton
André Leclerc, professeur	Edmundston	Viateur Viel, registraire	Moncton
Victorin Mallet, doyen	Moncton		
Katherine Marcoccio, directrice	Moncton		
France Marquis, professeure	Edmundston		
Lisanne Maurice, étudiante	Moncton		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		
Jean Morency, professeur	Moncton		
Roger Ouellette, professeur	Moncton		

**PERSONNE EXCUSÉE** : Richard Barry

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT ..... 4

2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
4.1	Lettre de la présidente du Conseil de la langue française .....	4
4.2	Lettre de du directeur général du Comité organisateur du Sommet de la francophonie .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	5
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-980506 .....	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-980506 .....	5
7.1	Conflits d'intérêts .....	5
7.2	Évaluation de la réforme linguistique .....	6
8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-980813 .....	8
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	9
10.	SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS (CGV-980530) .....	9
11.	NOMINATIONS .....	9
11.1	Bureau de direction du Sénat .....	9
11.2	Comité de sélection des grades honorifiques .....	10
11.3	Comité des programmes .....	10
11.4	Comité d'attestation d'études .....	11
12.	PLAN STRATÉGIQUE .....	12
13.	RAPPORTS ANNUELS 1997-1998 ET RAPPORT ANNUEL DU VRER .....	12
14.	ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES DIPLÔMÉES 1995 ET 1997, ET DES FINISSANTS ET FINISSANTES 1997-1998 .....	13
15.	RÉFORME DU SÉNAT : SUIVI .....	14
16.	DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN DE LA RECHERCHE .....	14
16.1	Un programme de développement et de soutien de la recherche au Nouveau-Brunswick .....	14
16.2	Sommaire du plan institutionnel de recherche .....	17
17.	AFFAIRES NOUVELLES .....	17
17.1	Calendrier universitaire 1999-2000 .....	17
17.2	Réflexion grades honorifiques - Sommet de la francophonie .....	18
17.3	Clarification dans le Répertoire .....	18
18.	PROCHAINE RÉUNION .....	18
19.	CLÔTURE .....	18
	DOCUMENTS .....	19

DOCUMENT A : Lettre de Linda Lequin, présidente du Conseil de la

	langue française.....	A(1)
DOCUMENT B :	Lettre de Fernand Landry, directeur général du Comité organisateur du Sommet de la francophonie.....	B(1)
DOCUMENT C :	Proposition de candidatures : Comité <i>ad hoc</i> sur les conflits d'intérêts (note de service) .....	C(1-2)
DOCUMENT D :	Réforme de la formation linguistique : évaluation.....	D(1)
DOCUMENT E :	Procès-verbal CCJ-980826.....	E(1-4)
DOCUMENT F :	Nominations .....	F(1-6)
DOCUMENT G :	Rapports annuels.....	G(1)
DOCUMENT H :	Rapport annuel du VRER.....	H(1-8)
DOCUMENT I :	Rapport de l'enquête effectuée auprès des personnes diplômées des promotions 1995 et 1997 et des finissants et finissantes 1997-1998.....	I(1)
DOCUMENT J :	Réforme du Sénat.....	J(1-4)
DOCUMENT K :	Programme de développement et de soutien de la recherche au Nouveau-Brunswick.....	K(1-17)
DOCUMENT L :	Sommaire du plan institutionnel de recherche.....	L(1-5)

\* La Direction générale des services universitaires (DGSU) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou à la DGSU et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par la DGSU sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene:**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante:  
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT

**Président d'assemblée :** Je déclare ouverte la 154<sup>e</sup> séance du Sénat académique de l'Université de

Moncton. Je souhaite la bienvenue à tous et à toutes, et plus particulièrement aux nouveaux sénateurs et aux nouvelles sénatrices : le professeur Réjean Hall, de l'École de génie, le professeur Marc-André Villard, du Département de biologie, Mme Catherine Marcoccio, directrice de l'École de travail social, Mme Jeannette LeBlanc, directrice par intérim de l'École des sciences infirmières, Mme Lise Caron, directrice par intérim de l'École des sciences forestières, Mme Lucille Collette, vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines, qui assiste au Sénat en tant que personne invitée. (M. Richard Barry est excusé.)

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances donne lecture de l'avis de convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

## 4. CORRESPONDANCE

### 4.1 Lettre de la présidente du Conseil de la langue française

**Recteur** : Cette lettre est un suivi d'une réunion précédente. Puisque ce point ne revient pas à l'ordre du jour, les membres du Sénat qui voudraient en discuter pourraient le faire maintenant.

**Doucet** : Dans sa lettre, Mme Lequin écrit : « Nous nous sommes permis de discuter de cette affaire avec des professeurs de l'École de droit pour porter le jugement le plus éclairé possible. On nous a affirmé que le fait d'afficher en une seule langue pourrait ouvrir la porte à une poursuite judiciaire possible ... » Je voudrais dire, pour éviter toute ambiguïté, qu'il n'y a pas eu de consultation officielle. Je présume qu'un ou deux membres du corps professoral de l'École ont été consultés. J'ajouterai que la majorité des autres professeurs et professeures à qui j'en ai parlé n'ont pas cet avis-là .

**Waltz** : Je suis un peu choqué qu'on ait tant cédé. Peut-être qu'il y a des dangers du point de vue juridique, peut-être qu'il faut donner le bon exemple lorsqu'il s'agit de stationnement et du respect de la langue des autres, mais je ne pense pas qu'on devrait se laisser imposer ce que nous, en tant que francophones, ne sommes pas prêts à imposer aux campus anglophones du Nouveau-Brunswick. A-t-on vérifié si, à UNB et à Mount Allison, les affiches sont bilingues?

**Recteur** : Je ne crois pas qu'on ait fait de vérification. Je suppose que l'affichage y est unilingue. Notre politique ne devrait peut-être pas être liée à celle des deux autres universités. Nous devons définir nos politiques. La lettre de Hektor Haché-Haché portait sur l'interprétation de la politique qui existe à l'Université de Moncton. Essentiellement, le débat porte sur le fait qu'il y a deux articles : un article, auquel se réfère M. Haché-Haché, qui stipule que toutes les communications émanant de l'Université doivent être faites en français; si on s'en tient à cet article, le stationnement est inclus. Mais il y a un autre article qui stipule que, quand on s'adresse à un public anglophone, on peut aussi communiquer en anglais. Il s'agit de décider si, dans le cas du stationnement, l'affichage doit être bilingue. Cette question a déjà été abordée au Sénat. Il y a eu un premier affichage où le français n'était pas prépondérant. Après discussion au Sénat, on a retiré ces affiches pour adopter un affichage bilingue où le français est prédominant. Cette solution semblait un compromis acceptable. Il s'agit d'une question d'interprétation de notre politique.

### 4.2 Lettre du directeur général du Comité organisateur du Sommet de la francophonie

**VRER** : Le contenu de cette lettre peut avoir un effet sur le calendrier universitaire 1999-2000 puisqu'elle nous informe du fait que le Sommet se tiendra une semaine plus tôt que prévu.

**Président** : Le point sera ajouté sous Affaires nouvelles.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Président** : Il y a deux ajouts sous Affaire nouvelles : 17.1, calendrier universitaire 1999-2000 ; 17.2, réflexion grades honorifiques - Sommet de la francophonie. Y a-t-il d'autres ajouts?

**Viel** : Il faudrait donner suite aujourd'hui au point concernant le calendrier universitaire. C'est à ce moment-ci qu'il faut informer les étudiantes et étudiants internationaux de la date du début de l'année universitaire puisqu'ils ont besoin de connaître cette date pour l'obtention de leur visa.

**Chouinard** : J'ajouterais, sous Affaires nouvelles, le point « Clarification du répertoire ».

**Président** : Pouvez-vous formuler votre question?

**Chouinard** : Dans le répertoire, comment détermine-t-on les contenus des programmes? Comment se fait-il que des programmes sont complets et que d'autres le sont moins?

**R : 01-SAC-980826**

Mariana Kant, appuyé par Pierre-Marin Boucher, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »*

Vote sur R01 unanime                      ADOPTÉE

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-980506

**R : 02-SAC-980826**

Yvon Fontaine, appuyé par Theresia Quigley, propose :

*« Que le procès-verbal SAC-980506 soit adopté. »*

Vote sur R02 unanime                      ADOPTÉE

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-980506

7.1 Conflits d'intérêts

**Trudeau** : La note que vous avez en main fait état des étapes qu'a suivies la Direction générale des services universitaires pour faire suite à la demande du Sénat à ce sujet. En mars, on a lancé un premier appel : aucune candidature n'a été proposée. Un deuxième appel a été fait en avril et la Direction a maintenant quatre candidatures à proposer.

(Le président demande s'il y a d'autres candidatures pour la représentation étudiante et pour la représentation du secteur administratif. Il n'y en a pas.)

**R : 03-SAC-980826**

Mises en candidature :

Kevin O'Donnell (étudiant)	Proposé par Yvon Fontaine
Marie Brunelle (personnel administratif)	Proposée par Yvon Fontaine

Kevin O'Donnell, représentant étudiant, et Marie Brunelle, représentant le personnel administratif, sont élus par acclamation.

**Président** : Nous avons deux candidatures pour représenter le corps professoral. (Le président demande s'il y en a d'autres; il n'y en a pas.) Il devra donc y avoir vote.

**Recteur** : Peut-être que les membres du Sénat ne s'opposeraient pas au fait que le Comité compte

quatre membres.

**Foucher** : S'il y a quatre membres, dont deux représentant le corps professoral, le poids des autres membres pourrait s'en trouver dilué.

**Président** : Puisqu'il y a opposition, une proposition doit être faite.

**R : 04-SAC-980826**

Martin Waltz, appuyé par Theresia Quigley, propose :

*« Que le Comité sur les conflits d'intérêts soit composé de quatre membres. »*

Vote sur R04                      35 pour                      6 contre                      ADOPTÉE

**Waltz** : Je ne crois pas que cela pose un problème. Les réflexions seront sérieuses et les décisions se prendront par consensus. Dans les réunions de département, il y a davantage de membres représentant le corps professoral que d'étudiantes et d'étudiants, et le point de vue de ces derniers est toujours pris en considération.

**R : 05-SAC-980826**

Mises en candidature :

Anne-Marie Arseneault  
André Leclerc

Proposée par Yvon Fontaine  
Proposé par Yvon Fontaine

Anne-Marie Arseneault, professeure, et André Leclerc, professeur, sont élus par acclamation.

## 7.2 Évaluation de la réforme linguistique

**VRER** : Puisque Colette Landry Martin, présidente du Comité d'implantation de la réforme, a dû s'absenter pour quelques minutes, je vais faire ce suivi. Lorsque le Sénat académique a adopté la réforme transitoire, en mai, on a discuté de l'adoption d'une procédure pour évaluer l'effet de cette réforme, pour mesurer ses résultats en fonction des objectifs poursuivis. Le Comité a accepté de proposer un mécanisme d'évaluation. Il reste un certain nombre d'éléments que le Comité doit rendre opérationnels, en ce qui touche les critères ou les mesures d'évaluation. Ce qui est écrit en caractères gras, dans le document distribué, constitue les paramètres de l'évaluation. Le premier paramètre concerne « l'impact des changements sur les besoins de formation des étudiantes et des étudiants ». Autrement dit, il faudra mesurer si le test de compétence linguistique et le nouveau cours « La langue et les normes » - cours qui devrait servir à évaluer les besoins en formation linguistique des étudiantes et des étudiants qui, par la suite, seraient dirigés vers l'un ou l'autre des cours qui ont été créés - ont effectivement permis de dépister ces besoins et d'orienter les étudiantes et les étudiants vers le cours approprié. Il faudra vérifier ensuite si les cours que les étudiantes et les étudiants ont suivis leur ont permis de progresser et mesurer cette progression. Compte tenu de la période estivale, le Comité n'a pas encore eu la possibilité de définir la série de critères qui pourraient mesurer ces objectifs.

Le deuxième paramètre concerne « l'impact des changements sur les ressources humaines affectées à la formation linguistique ». Lorsque la réforme a été adoptée, on a précisé qu'elle ne devrait pas imposer à l'Université un investissement additionnel. Il faudra donc évaluer cet aspect.

Finalement, il faudra évaluer la pertinence des nouveaux cours - et c'est le troisième paramètre -, plus particulièrement le cours « La langue et les normes » qui est donné à deux groupes-pilotes cette session-ci. Il faudra examiner si ce cours peut véritablement déterminer les besoins en formation linguistique des étudiantes et des étudiants qui l'auront suivi.

Ce sont là les objectifs que l'évaluation devrait atteindre. Il reste encore à préciser de façon plus objective les différents critères qui mesureront cette évaluation, qui mesureront si les objectifs sont atteints. Le Comité devra, au cours de l'année, s'assurer qu'il y a une cueillette d'un certain nombre de données et faire ensuite l'évaluation de la première année.

**Waltz** : Dans la dernière phrase du document, il manque un mot : c'est trois ans?

**VRER** : Oui, je viens de vous présenter ce qu'on voudrait faire annuellement pendant la période transitoire. Après trois ans, il faudrait procéder à une réforme plus substantielle de la réforme.

**J. LeBlanc** : Cette réforme aura-t-elle un effet sur le règlement touchant les exigences en français?

**VRER** : La résolution adoptée prévoit tous les changements.

**Villard** : Une réforme de ce genre vise probablement un resserrement des exigences en matière de connaissances linguistiques. Est-ce que les instances scolaires, comme les écoles secondaires, sont informées de ce resserrement pour que les élèves soient en mesure de répondre à nos exigences à plus long terme?

**VRER** : D'une part, nous en avons discuté avec les autorités scolaires. D'autre part, au lendemain de l'adoption de la réforme, l'ensemble du personnel en orientation scolaire et des directions d'écoles, etc., en a été informé. Il faut préciser que l'objectif de la réforme n'est pas de resserrer les exigences à l'entrée. On a eu des débats pendant des années à ce sujet. Son objectif est de mieux mesurer les besoins de la clientèle étudiante en formation linguistique et de lui fournir ensuite la formation appropriée.

**Chiasson** : Le resserrement des exigences, même à la sortie, ne fait pas partie des objectifs de la réforme, même quand on se reporte au rapport CRÉFO.

**R. Landry** : On veut se diriger vers une approche modulaire. Et, si on s'en tient au deuxième paramètre, il ne doit pas y avoir augmentation de ressources. Au début, il faudra un investissement très grand d'énergies et de ressources pour créer les modules. C'est à plus long terme qu'on pourra en bénéficier.

**Recteur** : Il faut revenir aux objectifs de la réforme. On fait référence au rapport CRÉFO ; plusieurs ne le connaissent pas. Il devrait être distribué aux nouveaux membres du Sénat et à ceux et celles qui sentiraient le besoin de s'y reporter. Cette réforme est fondamentale. Une étude externe très sérieuse a été faite et, pendant quatre ans, différents comités ont accompli un travail énorme. Cette réforme n'est pas comparable à la création d'un programme donné, elle touche le cœur même de la mission de l'Université. Le Comité conjoint de la planification souhaite que la réforme n'entraîne pas de coûts additionnels. Mais si on s'apercevait que la réforme pouvait être compromise à cause d'un manque de ressources, il faudrait se poser la question : est-ce que l'Université est prête à faire l'investissement nécessaire au succès de la réforme? Elle est tellement plus importante que l'implantation d'un nouveau programme. L'administration de l'Université tient compte de l'orientation souhaitée par le Comité conjoint. Mais s'il n'était pas possible de la respecter, il faudrait faire les choix qui s'imposent: est-ce que le Sénat académique accepterait de compromettre les objectifs de la réforme?

**VRER** : Pour en revenir au commentaire formulé au sujet des modules et de l'investissement requis par leur création, il faut préciser que les membres du Secteur langue ont accompli beaucoup de travail pour implanter la réforme transitoire. Tout le monde est conscient de l'ampleur de la tâche que doit accomplir le Secteur. Par ailleurs, on a accepté de transformer deux postes de chargé ou chargée d'enseignement II - des postes équivalant à des contrats de huit mois - en postes réguliers menant à la permanence.

**Ouellette** : Comment savoir si ce qu'on a implanté préparera mieux les étudiantes et les étudiants? Il pourrait y avoir un groupe-pilote, par exemple, qu'on suivrait pendant quatre ans. Il faudrait avoir des éléments qui permettront d'évaluer adéquatement cette nouvelle façon de s'occuper des problèmes de français à l'Université.

**R. Landry** : On pourrait se trouver avec très peu d'éléments de comparaison si on n'est pas prévoyant ; et cela irait plus loin que créer un groupe-pilote. Une façon simple d'avoir ces éléments serait de faire passer des tests aux personnes qui sont à l'Université actuellement, en première, deuxième ou troisième année, et de comparer les résultats de ces tests avec ceux qu'auraient obtenus les groupes-pilotes. Il faudrait déjà penser aux méthodes, à la structure de l'évaluation pour s'assurer d'avoir les données pour la faire.

### **R : 06-SAC-980826**

Theresia Quigley, appuyée par Mariana Kant, propose :

« *Que la proposition R : 14-SAC-980506 soit reprise.* »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**Président** : La proposition reprise est la suivante : « Que, en ce qui concerne la réforme de la formation linguistique, on fasse une évaluation annuelle de chaque étape afin de vérifier que les changements ont vraiment les résultats prévus et qu'ils mènent à une amélioration de la compétence

en langue française des étudiants et des étudiantes. »

**Chiasson :** Qui doit assurer le suivi de cette proposition? Est-ce le Comité d'implantation?

**Recteur :** L'évaluation devrait être externe, l'autoévaluation n'étant pas la méthode idéale.

**VRER :** Sans nécessairement préciser maintenant qui devrait faire ce suivi, je crois qu'il faut garder à l'esprit que cette réforme est une question qui touche l'Université et non uniquement la Faculté des arts, une question qui demeure pertinente pour l'ensemble de l'Université. Le Comité d'implantation devrait définir les modalités d'évaluation et déterminer qui la fera. Il me semble que ce ne sont pas les personnes qui enseignent ces cours qui devraient en faire l'évaluation.

**Marcoccio :** Qui détermine les besoins de formation?

**VRER :** Tout d'abord, il y a le test de compétences linguistiques. Ensuite, le cours-pilote « La langue et les normes », que tout le monde devra suivre dès 1999, devient l'outil qui sert à dépister les besoins en formation des étudiantes et des étudiants.

**Doucet :** Comment reconnaître les équivalences pour ceux et celles qui ont déjà un baccalauréat ou une formation post premier cycle?

**Chiasson :** Je n'ai pas la réponse. Mais je crois que chaque unité devrait communiquer avec la Faculté des arts. Il existe un régime d'équivalences entre les nouveaux et les anciens cours.

**E. Robichaud :** Quand on lit la proposition, il est question de « vérifier que les changements ont vraiment les résultats prévus et qu'ils mènent à une amélioration » ; il est donc question de quelque chose de très structuré. Est-on prêt à cela?

**VRER :** Le Comité n'a pas encore les outils de mesure. Les membres du Sénat ont exprimé de très bons commentaires. Le Comité doit en tenir compte. Il n'est pas nécessaire d'avoir d'instruments précis avant que le Sénat demande aux responsables de la réforme linguistique de faire des évaluations. Le Sénat peut demander, comme il l'a fait dans le cas des programmes de spécialisation, qu'on lui soumette quelque chose de précis. La résolution proposée donne un mandat et précise les paramètres du mandat, et c'était là l'intention du Comité. À la suite des commentaires exprimés, les paramètres peuvent être encore précisés. À la limite, le Sénat pourrait demander au Comité de lui soumettre ses instruments de mesure avant qu'ils soient utilisés pour faire l'évaluation après la première année de la phase transitoire. Il est important que le Comité reçoive le plus rapidement possible le mandat de s'assurer que des évaluations seront faites annuellement au cours de la période transitoire et qu'une évaluation plus substantielle sera faite ensuite, selon le calendrier établi.

**Recteur :** La résolution est bien formulée et tient compte déjà des remarques qui ont été faites aujourd'hui : il y est question de résultats et de finalités. Les paramètres devront être revus en fonction des discussions du Sénat.

**R : 07-SAC-980826**

Theresia Quigley, appuyée par Mariana Kant, propose :

*« Que, en ce qui concerne la réforme de la formation linguistique, on fasse une évaluation annuelle de chaque étape afin de vérifier que les changements ont vraiment les résultats prévus et qu'ils mènent à une amélioration de la compétence en langue française des étudiants et des étudiantes. »*

Vote sur R07                      40 pour                                      1 contre                                      ADOPTÉE

8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-980813

**R : 08-SAC-980826**

Lita Villalon, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Qu'on reçoive le procès-verbal CCJ-980813. »*

Vote sur R08                      unanime                                      ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

Aucune.

## 10. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS (CGV-980530)

**Recteur :** Le procès-verbal est déposé au Sénat pour donner l'occasion aux membres de poser des questions et d'obtenir des clarifications. Au Bureau de direction du Sénat, nous étions convenus de donner un suivi au point traitant de la campagne de sensibilisation au financement des études postsecondaires. Vous avez dans vos documents le texte qui a servi à faire la présentation au gouvernement, au nouveau ministre de l'Éducation, Bernard Richard, au premier ministre, Camille Thériault. C'est aussi le document dont on a discuté avec les autres universités de la province. Il servira, d'ici le dépôt du budget provincial, d'outil de sensibilisation auprès du gouvernement. Ce document contient les raisons qui nous amènent à demander au gouvernement de rétablir notre financement au niveau où il était avant les trois dernières années de compressions dont nous sortons. Nous lui suggérons de faire le rétablissement en trois ans. Nous avons consulté des gens d'affaires, des gens de la communauté pour vérifier si cette demande semblait réaliste. Nous avons obtenu leur appui et ils se sont engagés à faire des pressions auprès des membres du cabinet. La situation de la province s'est améliorée, il y a un léger surplus; la province injectera des sommes dans certains programmes. Il faut faire nos revendications maintenant si nous voulons avoir notre part de ces sommes qui sont disponibles. On nous avait recommandé de nous concerter avec les autres universités. Elles n'ont pas nécessairement le même dossier que nous, les mêmes raisons; chacune a présenté sa situation, mais la conclusion, la demande est la même : le retour à la situation qui existait avant les trois années de compressions budgétaires. Le ministre de l'Éducation a rencontré les universités individuellement et il a rencontré les quatre recteurs, puis le premier ministre a rencontré les quatre universités. Nous avons reçu une écoute attentive du ministre de l'Éducation et du premier ministre. Tant que l'annonce du ministre des Finances ne sera pas faite, il faut continuer à travailler. Si les membres du Sénat ont des relations au gouvernement et qu'ils veulent passer le message, on les encourage à le faire.

**S. Arsenault :** A-t-on pris contact avec les associations représentant le corps professoral?

**Recteur :** Pas vraiment. Il est possible que certains recteurs d'universités en aient parlé à leurs associations de professeurs et professeures. Le document est public. À ce que je sache, il n'y a pas eu de demande pour avoir l'appui de la fédération des professeurs et professeures d'université ou des fédérations étudiantes. Ce serait peut-être une bonne idée.

**VRER :** En ce qui concerne le point 21 de la page 13, je voudrais dire que l'an dernier, on a constaté une diminution des inscriptions au Campus de Shippagan. Certaines personnes, au Comité conjoint et au Comité exécutif, avaient exprimé le souhait qu'un groupe de travail réfléchisse à la situation du Campus. Un groupe y travaille depuis janvier. Le rapport de cette réflexion ne sera pas déposé directement au Conseil des gouverneurs. Il sera d'abord soumis au Comité conjoint et au Sénat académique, car il pourrait y avoir à ce rapport des répercussions d'ordre académique.

## 11. NOMINATIONS

### 11.1 Bureau de direction du Sénat

**R : 09-SAC-980826**

Mise en candidature :

Zénon Chiasson

Proposé par Yvon Fontaine

Zénon Chiasson est élu par acclamation membre du Bureau de direction du Sénat.

### 11.2 Comité de sélection des grades honorifiques

**Foucher :** J'ai la lettre de démission de Renée Tremblay. Il y a eu des complications au Comité d'attestation d'études. Daniel Carrier, du Campus d'Edmundston, avait été nommé au CAE. À ce

comité, il arrive que les documents soient déposés à la réunion même, ce qui posait des problèmes de communication. Il est donc proposé que Renée Tremblay, qui siégeait au Comité de sélection des grades honorifiques, cède sa place à Daniel Carrier et qu'elle le remplace au Comité d'attestation d'études.

**E. Robichaud :** Les raisons soulevées me posent des problèmes. Est-ce qu'une personne qui est de Shippagan ou d'Edmundston devrait être limitée quant aux comités où elle peut siéger? Si on veut fonctionner comme une université réseau, on doit avoir des mécanismes pour s'assurer que tous les membres puissent participer pleinement à tous les comités.

**Trudeau :** Le Comité d'attestation d'études se rencontre très souvent vers la fin de l'année, ce qui nécessite la photocopie de documents assez volumineux. Compte tenu de la confidentialité de ces dossiers, il est difficile de les expédier par télécopie ou par courriel. On se rencontre presque tous les jours pendant les deux semaines qui précèdent la remise des diplômes. On aurait pu continuer à faire en sorte que Daniel Carrier ait les documents en main, mais la solution proposée par les étudiants et étudiantes me semble acceptable.

**N. Landry :** Je suis contre le fait qu'on accepte que quelqu'un puisse démissionner pour ces raisons. Je n'en veux pas à l'étudiant. L'Université doit changer ses façons de faire pour contourner ces difficultés. Je n'accepte pas les raisons qui viennent d'être données. Elles ont peut-être une certaine logique, mais on ne peut les entériner.

**Poitras :** J'avais compris que l'étudiant démissionnait pour des raisons de disponibilité et non pour des raisons de dossiers ou de confidentialité. J'ai de la difficulté à accepter qu'une personne d'un autre campus ne puisse siéger à ce comité, surtout que cela s'est déjà fait. Il faut trouver un mécanisme qui permette que des personnes de Shippagan ou d'Edmundston puissent en faire partie.

### ***R : 10-SAC-980826***

#### Mises en candidature :

Daniel Carrier  
Martin Waltz  
André Leclerc

Proposé par Ian Foucher  
Proposé par Thersia Quigley  
Proposé par Jean-Bernard  
Robichaud

Il y a vote secret puisque deux candidatures doivent être retenues.

Daniel Carrier et Martin Waltz sont élus membres du Comité de sélection des grades honorifiques.

**VRER :** Le règlement universitaire n'interdit à personne d'être membre de ce comité. Il y a peut-être des difficultés dans le système qui font qu'il n'est pas toujours facile d'y siéger. On en a un exemple. On pourrait inviter le CAE à améliorer son processus pour permettre à l'ensemble des membres du Sénat d'y siéger. Peut-être que lorsque le module étudiant de Banner sera implanté, il sera plus facile de participer à distance.

## 11.3 **Comité des programmes**

**Président :** Pour ce comité, les propositions de candidatures ont été soumises à l'avance.

### ***R : 11-SAC-980826***

#### Mises en candidature :

Réjean Hall  
Mariana Kant

Proposé par Soumaya Yacout  
Proposée par Thersia Quigley

Réjean Hall et Mariana Kant sont élus par acclamation.

**Doucet :** Traditionnellement, quelqu'un de la RDD siège au Comité des programmes; cela ne sera pas le cas cette année.

**VRER :** Jean-Guy Poitras et Edgar Robichaud siègent à la RDD. L'an dernier, le Sénat a nommé Armand Caron, directeur des services pédagogiques, au Comité des programmes. Le siège est donc vacant puisqu'il n'a plus la qualité de sénateur.

Pause de 10 h 35 à 10 h 50.

**Président** : Mme Kant et M. Hall ont été élus par acclamation au Comité des programmes. En ce qui touche le Campus d'Edmundston et le Campus de Shippagan, voici la situation : en mars 1997, le Sénat a adopté une résolution qui propose une modification de la composition du Comité des programmes. Cette résolution n'a jamais été soumise au Conseil des gouverneurs; elle demeure une résolution puisqu'elle n'a pas été entérinée par le Conseil des gouverneurs. Selon le règlement qui nous régit, il y a donc un poste à pourvoir à Shippagan.

**R : 11-SAC-980826 (suite)**

Mise en candidature :

Edgar Robichaud

Proposé par Nicolas Landry

Edgar Robichaud est élu par acclamation membre du Comité des programmes.

11.4 **Comité d'attestation d'études**

**R : 12-SAC-980826**

Mises en candidature :

Monique Haché

Proposée par Edgar Robichaud

Renée Tremblay

Proposée par Lianne Maurice

Il y a vote secret puisqu'une seule candidature doit être retenue. Renée Tremblay est élue membre du Comité d'attestation d'études.

**R : 13-SAC-980826**

Edgar Robichaud, appuyé par Lise Caron, propose :

*« Que les Comités permanents du Sénat réévaluent leur mode de fonctionnement afin de s'assurer que tous les membres éligibles de la communauté universitaire puissent participer pleinement aux délibérations de ces comités; que ces Comités fassent un rapport de leur réévaluation au Sénat de décembre 1998. »*

Note: Cette proposition a été modifiée.

**Recteur** : Cette résolution est très globale. Combien de comités devront revoir leur mode de fonctionnement et faire un rapport en décembre?

**E. Robichaud** : On a déposé au Sénat un document indiquant qu'il y a un problème autour de la participation des membres du Sénat venant des autres campus aux comités du Sénat. Si le problème se pose aujourd'hui au CAE, il se posera peut-être demain au Comité des programmes. On doit, comme université réseau, faire en sorte que tous les membres puissent participer à tous les comités. Il y a un problème et il faut trouver une solution.

**VRER** : La préoccupation est légitime. Mais je crains que le contenu de la proposition entraîne une démarche allant au-delà du problème qui se pose. La plupart des comités fonctionnent très bien avec la participation de membres du Campus de Shippagan et du Campus d'Edmundston. Le cas du Comité d'attestation d'études doit être examiné, mais je ne crois pas que la démarche proposée dans la résolution soit la plus appropriée.

**R. Landry** : La proposition contient un message implicite qui n'est pas nécessairement fondé. Si la proposition portait uniquement sur le problème précis, cela serait différent.

**L. Caron** : J'ai appuyé la proposition parce que j'ai été choquée par le contenu de la lettre de démission : une des raisons mentionnées était que la personne venait d'un campus du



**R : 16-SAC-980826**

Yvon Fontaine, appuyé par Lita Villalon, propose :

« *Que le comité plénier revienne en assemblée délibérante.* »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

#### **14. ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES DIPLÔMÉES 1995 ET 1997, ET DES FINISSANTS ET FINISSANTES 1997-1998**

**VRER** : C'est le quatrième sondage de cette nature qui se fait à l'Université. Pour des raisons de méthodologie et de comparaisons, on a utilisé le même questionnaire que lors des sondages précédents. Le Comité conjoint a discuté de la possibilité d'améliorer le questionnaire afin d'obtenir d'autres renseignements. Cette question sera analysée davantage.

**DGEP** : À la page couverture, il faudrait lire « bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ». Cette étude a été faite auprès de personnes qui ont complété des programmes de premier cycle et qui étaient inscrites soit à temps plein, soit à temps partiel. Le questionnaire porte sur trois volets : la satisfaction en ce qui concerne la contribution des études au développement de certaines habiletés intellectuelles, la satisfaction en ce qui concerne divers éléments de l'environnement éducatif, et la satisfaction à l'égard du programme d'études suivi et de l'Université de Moncton en général. Le questionnaire contenait aussi des questions sur leur situation d'emploi. Le rapport soumis aujourd'hui au Sénat contient simplement des données descriptives, comme c'était le cas pour les rapports précédents; il ne contient pas d'analyse des résultats. 54 pour cent des 3 073 personnes qui ont reçu un questionnaire l'ont retourné. Le tableau de la page 5 indique que plus le temps est long entre la fin des études et le moment où le questionnaire est envoyé, moins le taux de réponse est élevé. Il y a plus de femmes que d'hommes qu'ont répondu au sondage; 89 pour cent de ces personnes habitent au Nouveau-Brunswick.

La figure 1 de la page 10 indique que la satisfaction à l'égard des habiletés intellectuelles est élevée, à l'exception de deux d'entre elles : l'habileté à communiquer en anglais - niveau d'insatisfaction de 27 pour cent - et l'appréciation des diverses formes d'expression artistique - niveau d'insatisfaction de 29 pour cent. L'examen du niveau de satisfaction par domaine d'études par année indique que les habiletés en langue française sont bien évaluées. Les étudiantes et les étudiants en administration et en éducation mentionnent que leur programme leur a permis de développer leurs habiletés de leadership. Pour ce qui est de l'environnement éducatif, on note une satisfaction quant à l'accessibilité du corps professoral, à l'horaire des cours et à la disponibilité des salles. Le tableau 5 de la page 15 indique une insatisfaction générale quant au choix de cours. 69 pour cent des personnes indiquent que leur programme d'études répond tout à fait bien ou bien à leurs attentes, et 91 pour cent recommanderaient à d'autres de s'inscrire au même programme. 66 pour cent des personnes diplômées occupent un emploi à temps plein et 25 pour cent sont encore aux études. À la page 24, on peut voir que 77 pour cent des personnes qui ont un emploi doivent utiliser les deux langues : il n'y en a pas beaucoup qui travaillent uniquement en français. Le salaire moyen annuel est de près de 30 000 dollars, et celui des personnes diplômées en lettres, arts et beaux-arts se situe entre 30 000 et 34 999 dollars.

Plus de la moitié des personnes qui ont répondu au questionnaire ont exprimé un ou plusieurs commentaires qui sont regroupés en sept catégories : ils concernent les expériences en milieu de travail, les cours, le corps professoral, le programme d'études, l'université en général, la préparation au marché du travail et les droits de scolarité. Ils indiquent l'importance des stages intégrés à la formation et la nécessité de créer plus de programmes coop. Il faut dire que ces personnes n'ont pas connu les changements que l'Université a apportés en créant des programmes avec stages ou coop. Les commentaires révèlent aussi qu'il n'y a pas assez de cours au choix, de contenu pratique dans les cours; certaines personnes indiquent que leur programme d'études ne les prépare pas suffisamment aux études supérieures et qu'il y avait des lacunes importantes en ce qui touche les contenus de cours. Les commentaires sont très élogieux à l'égard des professeurs et des professeures, de leurs compétences et de leur disponibilité; mais leurs méthodes pédagogiques sont moins bien évaluées. Le programme d'études, selon certains commentaires, offre une bonne préparation au marché du travail. Les personnes sont satisfaites de leur séjour à l'Université. Certaines souhaiteraient

que l'Université, par ses programmes ou par ses cours, les prépare aux entrevues et au marché du travail. Quelques commentaires indiquent que les droits de scolarité sont trop élevés.

La dernière section du rapport fait la comparaison entre les enquêtes précédentes et l'enquête actuelle: les trois mêmes thèmes reviennent. Pour ce qui est des habiletés intellectuelles, il y a une insatisfaction quant aux compétences en anglais, à la capacité d'apprécier les diverses formes d'expression artistique et au choix de cours. Si on combine « fortement » et « avec réserves », on voit un haut niveau de satisfaction quant au programme d'études. La deuxième enquête révèle que 66 pour cent des personnes utilisent les deux langues au travail; dans la dernière enquête, ce taux est de 77 pour cent. Le pourcentage des personnes qui utilisent uniquement l'anglais au travail est constant.

**VRER :** Il faut se préoccuper de ces données, les étudier et, s'il y a lieu, prendre des mesures; le Comité conjoint en a discuté et il faudrait le faire en RDD. D'un côté, on a intérêt à faire connaître les éléments qui suscitent un haut niveau de satisfaction. De l'autre, on doit s'assurer de prendre les mesures pour corriger certaines lacunes, là où le niveau d'insatisfaction est plus élevé. Je retiens trois sources d'insatisfaction qui reviennent d'une enquête à l'autre. L'habileté à apprécier les diverses formes d'expression artistique est une composante de la formation générale. S'il s'agit d'une valeur importante dans la formation des étudiantes et des étudiants, il faut s'assurer que cette composante soit présente et définir les programmes en conséquence. L'habileté à communiquer correctement en anglais est reliée à un facteur sur lequel on n'a pas beaucoup de pouvoir : 77 pour cent des personnes diplômées travaillent dans un environnement où elles doivent utiliser les deux langues officielles. Le niveau d'insatisfaction quant à cette habileté doit être examiné. On vit une réforme importante de la formation linguistique, en français, et elle est prioritaire : elle touche la mission première de l'Université. Mais si on s'attarde à ce que l'Université peut offrir mieux que d'autres universités, on constate que la formation de personnes pouvant travailler dans la deuxième langue officielle du Canada en fait partie. On doit s'interroger et examiner les ressources qui sont consacrées à la formation linguistique en anglais : est-ce que c'est là une priorité? Doit-on faire plus d'efforts dans ce sens? La diminution des ressources dans les unités académiques a entraîné, entre autres conséquences, une réduction des choix de cours. On tente de garder une gamme de cours assez vaste, au moyen du cyclage, pour que l'étudiante ou l'étudiant, pendant son séjour à l'Université, ait accès au plus grand nombre de cours possible. Mais c'est un défi qui se pose : on a déjà essayé de déterminer les programmes dont le peu de choix de cours pouvait constituer une faiblesse. Il faut donc s'assurer que des suivis sont faits. Les procès-verbaux des réunions du Sénat où il est question de ce genre d'étude contiennent toutes sortes de commentaires : je ne suis pas certain qu'on ait fait tout ce qu'on disait qu'il était souhaitable de faire.

#### **R : 17-SAC-980826**

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Martin Waltz, propose :

*« Que l'assemblée se transforme en comité plénier. »*

Vote sur R17                      unanime                      ADOPTÉE

#### **R : 18-SAC-980826**

Michel Doucet, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

*« Que le comité plénier revienne en assemblée délibérante. »*

Vote sur R18                      unanime                      ADOPTÉE

## **15. RÉFORME DU SÉNAT - SUIVI**

**Recteur :** Adrien Bérubé, ancien sénateur, avait confié au Bureau de direction du Sénat le mandat d'assurer une réforme constante du mode de fonctionnement du Sénat. Le BDS a pris ce mandat au sérieux et les membres du Sénat reçoivent périodiquement un suivi indiquant les mesures qui sont prises pour améliorer l'efficacité du fonctionnement du Sénat, réduire sa lourdeur. On a un Sénat qui fonctionne maintenant beaucoup mieux, mais il reste

des améliorations à apporter : par exemple, ce qui touche le vote électronique, le mode de nomination des membres au Comité des programmes, etc.

Pause de 15 h 10 à 15 h 28

## 16. DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN DE LA RECHERCHE

### 16.1 Un programme de développement et de soutien de la recherche au Nouveau-Brunswick

**Recteur** : Ce document est le résultat d'une initiative que j'ai prise il y a plusieurs mois. J'ai constaté que ce genre de programmes, qui existent dans beaucoup de provinces canadiennes pour soutenir et développer la recherche, n'existait pas au Nouveau-Brunswick. J'ai demandé à Yves Rousseau, qui connaît bien le dossier et qui a été secrétaire du Fonds FCAR pendant de nombreuses années, d'écrire un rapport sur la question. Je souhaite que ce document obtienne l'appui du Sénat et du Conseil des gouverneurs afin qu'on puisse s'en servir pour s'adresser au gouvernement, aux ministères, aux partis politiques. Je souhaite également qu'il obtienne l'appui des autres universités de la province.

Il est important que les quatre universités du Nouveau-Brunswick aient des ressources pour développer et soutenir la recherche. Dans le contexte du développement de l'Université de Moncton, c'est particulièrement important, afin que les jeunes professeures et professeurs qui viennent à l'Université puissent poursuivre une carrière de recherche - et ce genre de programmes offre des ressources en ce sens - et que les programmes d'études supérieures de deuxième et de troisième cycle puissent se développer. Les programmes, comme le Fonds FCAR, prévoient des bourses d'études pour la recherche aux deuxième et troisième cycles.

Si, grâce à un programme gouvernemental, les professeures et professeurs peuvent obtenir des subventions de recherche qui leur permettent de mieux compétitionner dans les concours nationaux auprès des grands conseils subventionnaires, si, dans le cadre des travaux de ces professeurs et professeures, les étudiantes et étudiants de deuxième et de troisième cycle peuvent eux-mêmes obtenir des subventions pour leurs recherches, l'objectif stratégique de l'Université qui consiste à développer les études supérieures est soutenu.

**Villard** : Il s'agit d'une bonne initiative. Je voudrais commenter deux passages (p. 2) : « Effectivement, les chercheurs et les étudiants de la province du Nouveau-Brunswick obtiennent au jugement des pairs des subventions et des bourses per capita qui ne sont que 60% de la moyenne nationale. (...) Ceci représente un déficit d'investissement par le gouvernement fédéral en R-D de plusieurs millions de dollars annuellement pour le Nouveau-Brunswick. » La taille des subventions des grands conseils reflète la qualité des candidatures mais aussi l'ambition des candidats et candidates. Et le nombre de bourses per capita pour les grands conseils est proportionnel au nombre de superviseurs potentiels, c'est-à-dire de personnes qui sont elles-mêmes détentrices de subventions. On ne peut pas superviser d'étudiantes et d'étudiants boursiers si on n'est pas soi-même détenteur de subventions. Finalement, puisque ces subventions sont accordées au mérite, la formulation suggère soit qu'il y a discrimination contre le Nouveau-Brunswick, soit que la procédure d'embauche dans les universités du Nouveau-Brunswick est défectueuse et que les personnes engagées ne sont pas les plus compétentes. On cherche peut-être à faire ressortir un problème systémique, mais il n'est pas expliqué. Il faudrait peut-être que ces passages soient reformulés.

**Recteur** : Ce texte, dont on est propriétaire, sera véhiculé comme la position de l'Université. On peut toujours décider de le modifier. J'ai parlé avec M. Rousseau et je dirais que les faits sont vrais : de façon générale, les chercheuses et chercheurs du Nouveau-Brunswick n'ont pas d'aussi bonnes performances que ceux des autres provinces. Et ce n'est pas nécessairement une question de recrutement ou de compétence. On sait un peu comment se font ces jugements par les pairs. On sait aussi que ces jugements se basent en partie sur la réputation des chercheurs et chercheuses et, pour se faire une réputation, il faut avoir l'occasion de faire de la recherche. Le Fonds FCAR a été l'occasion pour les chercheurs et chercheuses du Québec d'être actifs dans leur domaine et de pouvoir compétitionner sur un pied d'égalité quand vient le temps de faire des demandes auprès des grands conseils. Il ne s'agit pas de laisser entendre qu'il y a eu discrimination contre le Nouveau-Brunswick, mais plutôt que son infrastructure ou son expérience de recherche pour compétitionner dans les grands conseils n'est pas nécessairement établie, et que l'existence d'un programme provincial pourrait améliorer cette situation. Il faudrait peut-être en discuter pour déterminer s'il faut modifier quelque chose.

**McKee-Allain** : J'ai été surprise de voir que le point 12 de l'ordre du jour, plan stratégique, soit un point d'information - mais je comprends le processus de discussion, de consultation - et que le point 16.1, qui concerne un tout nouveau dossier, soit soumis pour décision. Ce dossier est tellement lié aux objectifs visés par le plan stratégique qu'il me semble davantage un moyen par rapport aux objectifs plus globaux contenus dans le plan stratégique. Ma suggestion serait qu'on ne prenne pas de décision aujourd'hui, qu'on prenne le temps de lire le contenu et d'en discuter, et qu'on fasse les liens

avec les objectifs dont il sera question quand on discutera du plan stratégique.

**Recteur** : Le contexte politique du Nouveau-Brunswick me semble propice à cette proposition. Il faut préciser aussi que la Régie a discuté du dossier à plusieurs reprises depuis janvier.

**Yacout** : Quand vient le temps d'accorder des subventions, il se fait du lobbying et diverses manoeuvres politiques. De ce point de vue, et peut-être de façon indirecte, le Nouveau-Brunswick est désavantagé. C'est bien qu'on présente cette proposition. Il faut se garder de dire que les professeurs et professeuses ne sont pas motivés ou que leur recherche n'est pas de qualité. La recherche est un cercle vicieux : sans dégrèvements et sans subventions, pas de recherche; sans recherche, pas de subventions. Si les professeurs et professeuses obtenaient des subventions de recherche, la recherche à l'Université augmenterait en quantité - parce qu'on a la qualité. Cela a d'ailleurs été prouvé : quand les dégrèvements de recherche ont augmenté, les subventions du CRSNG ont augmenté.

**R. Landry** : Je félicite le recteur pour cette initiative. Je ne vois pas de discrimination dans le passage dont il a été question. Quand on écrit qu'il y a déficit d'investissement, on veut simplement dire que, si on pouvait exploiter le potentiel qu'on a, on aurait un investissement plus grand de la part des organismes de recherche. Il est vrai qu'on pourrait discuter du montant, de la proposition précise à laquelle on n'a pas eu le temps de réfléchir; mais l'initiative est excellente : de toute façon, on aura toujours besoin d'une infrastructure. Il s'agit d'un processus à long terme et il n'est jamais trop tôt pour commencer. Il faut sensibiliser le gouvernement au fait qu'il devra accepter d'investir s'il veut que les chercheurs et chercheuses de la province puissent compétitionner et être les premiers, ou au moins dans la moyenne, dans leur domaine.

**Villalon** : Je félicite aussi le recteur. On avait besoin de ce genre de document. La pertinence de l'implantation d'un programme provincial d'aide à la recherche n'est pas à mettre en doute. Mes commentaires concernent les trois volets du programme. Le premier volet vise à augmenter le nombre de bourses accordées aux étudiantes et aux étudiants de deuxième et de troisième cycle. Puisque l'Université offre un nombre restreint de programmes de cycles supérieurs, surtout de troisième cycle, le volet est limitatif quant au nombre de bourses qu'elle peut obtenir. Le deuxième volet, qui consiste à donner de l'appui aux jeunes chercheuses et chercheurs, me plaît. L'Université accueille de plus en plus de nouveaux professeurs et de nouvelles professeuses qui commencent leur carrière de recherche et qui, malheureusement, n'ont pas accès à des subventions provinciales de recherche. La possibilité de l'Université de donner une formation de qualité aux deuxième et troisième cycles s'en trouvera accrue. Le troisième volet, qui consiste à soutenir des équipes de recherche, me plaît aussi. Il devrait cependant y être question de phases. Dans une première phase, il faudrait privilégier le financement accordé aux jeunes chercheuses et chercheurs ou aux équipes de recherche existantes pour favoriser l'accès aux bourses d'excellence en recherche pour les étudiantes et les étudiants.

**Leclerc** : On pourrait remplacer, à la page deux du document, « déficit d'investissement par le gouvernement fédéral » par « manque à gagner ».

**Villard** : Il est important qu'on mentionne les vraies raisons pour lesquelles on croit qu'il y a un climat moins favorable à l'obtention de subventions des grands conseils. Les gens qui font des demandes et obtiennent des subventions des conseils nationaux, dans la majorité des cas, sont de nouveaux professeurs et de nouvelles professeuses, arrivés depuis un an ou deux. Ils obtiennent une première subvention en raison de leurs travaux antérieurs qui, pour la plupart, ont été faits à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Il y a donc toutes sortes de facteurs qui rendent l'environnement de recherche plus difficile qu'il ne l'est ailleurs au Canada, et le document l'explique très bien. Mais il ne faut pas montrer le gouvernement fédéral du doigt comme si un certain nombre des subventions des grands conseils était dû à la province. Il faut plutôt dire que le fait qu'il n'y ait pas d'installations du Conseil national de recherche du Canada au Nouveau-Brunswick, et d'autres facteurs du genre rendent l'obtention de subventions plus difficile.

**Vo-Van** : Ce document est un instrument de pression politique auprès de la province pour améliorer les conditions de recherche au Nouveau-Brunswick. Compte tenu des efforts déployés avec la CESP, avec différentes instances gouvernementales, on peut dire que le moment est bien choisi pour déposer un document, pour montrer que l'Université de Moncton exerce un certain leadership afin d'influencer les décisions concernant l'investissement en R-D-C.

**Arseneault** : La liste des autres provinces avec lesquelles on compare le Nouveau-Brunswick aurait dû inclure Terre-Neuve au lieu de l'Alberta. Sur le plan économique, la province du Nouveau-Brunswick est la deuxième plus faible au Canada, après Terre-Neuve, et il serait intéressant de voir la situation de cette dernière en matière de recherche. On se serait peut-être aperçu qu'on fait ce qu'on peut avec les moyens qu'on a.

**Boucher** : On se compare souvent avec le Québec : mais le Québec s'est donné les moyens pour arriver là où il est, et on voit les résultats. Le but de cette politique est d'amener le Nouveau-Brunswick à prendre des mesures afin que, dans quelques années, la province soit aussi compétitive que les

autres en matière de recherche. Au départ, le gouvernement du Québec a investi 50 millions par année. Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait sa part, les chercheurs et chercheuses d'ici pourront rivaliser avec d'autres.

**Recteur** : Parmi les trois volets, il est vrai que, dans le contexte des intérêts actuels des universités, celui des bourses d'études n'est pas le plus avantageux. D'un autre côté, on peut se dire qu'il est possible que les programmes soient plus fréquentés s'il existe un programme de bourses plus substantiel. Ce volet pourrait être un élément servant à consolider certains programmes, puisqu'ils permettront l'accès à des bourses plus importantes que celles que l'Université a les moyens d'offrir pour les études de cycles supérieurs. On ne devrait pas trop s'attarder au montant de cinq millions. Quelqu'un qui connaît le domaine semble penser que, la taille du Nouveau-Brunswick étant ce qu'elle est, le dixième du montant qu'a investi le Québec annuellement lui permettrait de réaliser quelque chose de comparable. On sait qu'entre l'énoncé contenu dans le rapport et la prise de décision, il se passera tellement de choses que les cinq millions deviennent immatériels. Ils représentent un ordre de grandeur qui indique à la province qu'elle devra investir, mais que l'investissement requis est raisonnable.

### **R : 19-SAC-980826**

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Lita Villalon, fait la proposition suivante :

*« Le Sénat académique propose au Conseil des gouverneurs que l'Université utilise le document « une proposition de programme de développement et de soutien de la recherche au Nouveau-Brunswick » comme outil de pression auprès des instances décisionnelles de la province. »*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

### **16.2 Sommaire du plan institutionnel de recherche**

**Vo-Van** : Le plan institutionnel de recherche a été développé dans le contexte d'une demande faite à la Fondation canadienne pour l'innovation. Cette fondation est née grâce au travail de lobbying que les universités et des organismes comme l'AUCC ont fait. On a obtenu que quelque 800 millions de dollars, répartis sur cinq ans, soient consacrés à l'accroissement de l'infrastructure en recherche et en développement dans les universités et les établissements de recherche, principalement dans les domaines des sciences, du génie, de l'environnement et de la santé. Quand cette annonce a été faite, vers la fin de 1997, on avait à peu près six mois pour préparer ce document et faire les démarches pour que les demandes puissent être déposées à la FCI. Ce travail se compliquait, étant donné l'exigence voulant que 60 pour cent du financement requis par les projets provienne du secteur privé et de secteurs autres que la FCI. À l'Université, on a formé un comité dont le mandat était de faire un travail d'information, de coordination, et où siégeaient des gens de tous les secteurs visés : Faculté des sciences, École de génie, campus du Nord, sciences infirmières, nutrition, éducation physique, sciences sociales. J'aimerais souligner le travail intense fourni par ces personnes.

Le plan a un double objectif : répondre aux exigences de la FCI; servir d'instrument de négociation auprès des organismes auxquels on demandait du financement. La tâche a été facilitée par la participation active des membres du comité mais aussi par un travail préliminaire, fait l'an passé, en collaboration avec la CESPm et différents ministères du gouvernement. Ce plan tient compte de trois facteurs : nos forces existantes, c'est-à-dire les laboratoires, les infrastructures qui existent et qui nécessitent un renforcement; nos forces potentielles, c'est-à-dire les secteurs qui se développent rapidement et qu'il faut prendre en considération; les priorités de la société et de la province en matière de développement.

Le plan donne une description plus générale de l'Université et traite ensuite des secteurs qui intéressent la FCI. La section 1.1 concerne les recherches en sciences sociales et humaines. La section 1.2 présente les domaines qui regroupent nos forces potentielles et existantes : les sciences de l'environnement, les sciences en biotechnologies alimentaires, les matériaux avancés et instrumentation, les technologies de l'information et des communications, les approches numériques en simulation et, enfin, la santé. Chacun de ces secteurs est décrit et analysé en fonction des forces et du potentiel qu'il y a à l'Université, dans les trois campus. Les demandes présentées au cours des cinq prochaines années devront tenir compte de ce

portrait général de l'Université, mais ce plan n'est pas complètement rigide : il peut être modifié pour tenir compte de commentaires des gens intéressés.

Jusqu'à maintenant, nous avons soumis cinq projets; il y en a deux autres en préparation dont, un qui sera prêt bientôt. Une partie des fonds de la Fondation est consacrée aux petites universités : un montant maximal est réservé à chacune. À l'Université de Moncton, ce montant s'élève à 1,4 million de dollars, ce qui représente 40 pour cent des contributions. Grâce au travail des participants et participantes, et à la contribution de l'ancien directeur du CISTI, M. Gaston Losier, on a pu obtenir d'autres sources l'équivalent, soit 1.4 million. Si tous les projets que nous présentons cette année étaient approuvés, nous pourrions obtenir l'équivalent de trois millions de dollars. La FCI a des critères de sélection qui lui sont propres et nous attendons les résultats.

## 17. AFFAIRES NOUVELLES

### 17.1 Année universitaire 1999-2000

**Recteur** : M. Fernand Landry nous confirme que le Sommet de la francophonie se tiendra du 3 au 5 septembre 1999 - et non une semaine plus tard, comme prévu -, ce qui signifie que le calendrier universitaire qu'on avait adopté peut être changé.

**Viel** : Il est important que le Sénat détermine la date du début des cours, pour qu'on puisse en aviser les étudiantes et étudiants internationaux. Puisque le Sommet se tient une semaine plus tôt, la session d'automne 1999 pourrait commencer une semaine plus tôt. La date d'inscription passerait ainsi du 14 au 7 septembre, et la date du début des cours serait le 8 septembre. À partir de ces données, on peut revoir l'ensemble du calendrier et le soumettre lors de la prochaine réunion du Sénat.

#### **R : 20-SAC-980826**

Hermel Couturier, appuyé par Michel Doucet, propose :

*« Que, pour l'année universitaire 1999-2000, la date limite d'inscription soit le 7 septembre et que les cours commencent le 8 septembre. »*

Vote sur R20                      unanime                      ADOPTÉE

**Poitras** : Au cours des cinq dernières années, la collation des grades a toujours eu lieu le dimanche de la fête des mères, au Campus d'Edmundston. J'espère que le nouveau calendrier en tiendra compte et prévoira une alternance avec le Campus de Shippagan.

**Viel** : Les modifications toucheront uniquement la session d'automne 1999.

**VRER** : On en a déjà discuté. Vu que le calendrier est déjà publié, cela pose un problème. S'il y a lieu de faire d'autres modifications, on pourrait en discuter au Sénat d'octobre.

### 17.2 Réflexion grades honorifiques - Sommet de la francophonie

**Recteur** : Ce point devrait faire l'objet d'une discussion au prochain Sénat. En ce qui concerne l'attribution des grades honorifiques, doit-on tenir compte du fait que le Sommet se tient en 1999? Si on n'en tient pas compte, le Comité de sélection des grades honorifiques étudie les candidatures et fait ses recommandations au Sénat pour la collation de mai 1999, comme d'habitude. Mais si le Sénat croit que, parce qu'il y a une circonstance particulière, le Comité doit en tenir compte, une réflexion s'impose. Entre maintenant et septembre 1999, toutes portes de suggestions seront faites, et il faudrait avoir prévu la démarche qu'on entend adopter. Il serait donc préférable que le Sénat y réfléchisse et que le Comité de sélection ait une orientation claire et précise.

### 17.3 Clarification du répertoire

**Chouinard** : Comment se fait-il qu'un cours puisse ne pas apparaître dans un programme donné, mais qu'il soit dans les descriptifs?

**Viel** : Si une faculté crée un cours qui est accepté au Comité des programmes et au Sénat, et qu'elle ne précise pas s'il s'agit d'un cours au choix, obligatoire, etc., qu'elle ne précise pas la place du cours dans un programme donné, les personnes responsables du Répertoire ne peuvent en décider pour la

faculté. C'est l'unité académique qui doit fournir cette précision. Lorsqu'un cours est créé, il est inscrit dans les descriptifs; si l'unité veut que le cours paraisse quelque part dans le programme, elle doit en faire la demande.

## 18. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 23 octobre 1998, à 13 h (vidéoconférence).

## 19. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 26.

Contrésigné le \_\_\_\_\_

Jean-Bernard Robichaud, président

Line Leduc, secrétaire des instances

